

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DU YUKON—LE PROTOCOLE D'ENTENTE

Je rappelle au député que nous avons hérité de taux d'intérêt élevés, d'une dette importante et d'un fort taux de chômage. Nous nous y sommes attaqués et je dois dire que nous progressons sur ces trois fronts, ce qui est très important pour les Canadiens de l'Ouest—sans avoir bénéficié, il faut le préciser, de l'appui du Nouveau parti démocratique.

Je ne peux qu'ajouter des détails à la réponse que j'ai donnée au député de Winnipeg—Fort Garry. J'ai essayé de lui répondre du mieux que j'ai pu et je pense que je me suis engagé, dès le retour du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, à étudier la question avec lui et à voir ce que nous pouvons faire. Cependant, je répète que, si je ne me trompe, une proposition a été faite au gouvernement du Manitoba. Celui-ci n'était pas disposé à accepter un accord, contrairement aux provinces de l'Alberta et du Québec.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre ne m'accorde pas le temps de passer en revue toutes les promesses faites à Winnipeg et à l'ouest du Canada qui n'ont pas été tenues.

Une voix: Citez-en une.

M. Blaikie: L'atelier de Via Rail à Winnipeg, le centre technologique de fabrication; je pourrais continuer un bon moment, monsieur le Président, mais vous ne me le permettriez pas.

M. de Jong: Où sont les CF-18?

M. Blaikie: Ceux-là, on n'en parle même pas.

M. le Président: Le député est prié de poser sa question.

LA PROPOSITION FAITE EN 1985

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Oui, monsieur le Président. On a fait une proposition au gouvernement du Manitoba, une proposition qui violait la promesse du gouvernement de ne rien faire payer à la province. Cette promesse remonte à 1985. Quand le gouvernement va-t-il respecter les promesses faites en 1985? Peu importe ce que fait le gouvernement de l'Alberta. Il se laisse faire par le gouvernement, mais ce n'est pas le cas du Manitoba qui veut que celui-ci tienne parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député confonde les promesses du Nouveau parti démocratique avec celles du parti progressiste conservateur, parce qu'il n'est pas question que nous tenions certaines des promesses stupides faites par le Nouveau parti démocratique à la Chambre ou pendant la campagne électorale.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais attirer son attention sur le Yukon. Il sait qu'en novembre 1985, les trois parties, soit le conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon se sont entendues sur ce qu'on appelle un protocole d'entente. Ce protocole d'entente établit les lignes directrices pour la négociation et le règlement des revendications des autochtones du Yukon.

Pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas encore ratifié l'entente alors que le conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon l'ont fait? Je pose cette question parce qu'en juin 1986, le comité multipartite des affaires autochtones en a recommandé la ratification.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le comité permanent n'a pas donné carte blanche au gouvernement pour signer, mais il y a mis des conditions. Ces conditions n'ont pas été remplies, comme le député le sait.

M. Penner: Le ministre sait que la principale condition énoncée dans la réponse du ministre était que le gouvernement réponde au rapport du groupe de travail Coolican et il l'a fait.

LES INSTRUCTIONS DU NÉGOCIATEUR FÉDÉRAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Pourquoi le ministre laisse-t-il le négociateur fédéral attendre au Yukon sans lui dire quoi faire? Quand le ministre se mettra-t-il au travail et donnera-t-il ses instructions au négociateur, le chargera-t-il de ce protocole d'entente et lui permettra-t-il de s'occuper de cette importante question dans le territoire du Yukon?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je reconnais aussi, comme le député, que le règlement des revendications territoriales du Yukon est une question très importante, non seulement pour les Indiens, mais aussi pour tous les habitants du Yukon. Le Cabinet étudie maintenant les revendications des Déné-Métis. Il étudiera aussi les revendications du conseil des Indiens du Yukon. J'ai déjà rencontré le Conseil des Indiens du Yukon et je le ferai encore. Le mandat sera examiné en temps et lieu.

Je rappelle au député que le mandat précédent existait depuis plus de 12 ans. Je prie le député de permettre au gouvernement, qui a su en décembre que cela devrait se faire avant le printemps, d'approuver un mandat qui assurera, espérons-le, le règlement des revendications territoriales au Yukon.